



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Pour une école vaudoise plus durable

Pionnier en matière d'éducation à la durabilité, le Canton de Vaud veut continuer à accompagner la société à faire face aux défis socio-environnementaux et énergétiques, actuels et futurs. Pour pérenniser sa mission, une enveloppe du Plan climat vaudois de 7 millions doit permettre, en deux temps, de soutenir les écoles dans la prise en compte de la durabilité et de financer des mesures spécifiques à la formation professionnelle initiale et supérieure. Un premier crédit de 3'931'800 francs est soumis au Grand Conseil. A travers ces mesures, le Conseil d'Etat répond également au postulat Nicolas Suter et consorts, "Transition de carrière et transition énergétique vont de pair".

Le Conseil d'Etat a fait de la durabilité et du climat l'un des trois axes de son Programme de législature 2022-2027. Il y souligne qu'une « nouvelle ère s'est ouverte sur fond d'impératif climatique et d'importantes évolutions sociétales » et vise un renforcement de l'enseignement de la citoyenneté et de l'éducation à la durabilité à l'école obligatoire, au gymnase et dans les formations professionnelles initiales (Mesure 3.3). Cette mesure pérennise les objectifs menés par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) dont le climat et la durabilité font partie des préoccupations depuis 2020 déjà. Il est indispensable de fournir aux jeunes générations les connaissances concernant les causes et les conséquences du changement climatique et des enjeux énergétiques et de leur permettre de réfléchir aux solutions.

Nouveau financement soumis au Grand Conseil

Au vu de l'importance que représente la formation et des intentions politiques exprimées par le Conseil d'Etat, le DEF maintient sa volonté et adapte sa stratégie. Il a en effet tenu compte des arguments exprimés lors des débats parlementaires traitant de l'exposé des motifs et projets de décrets qui avait été refusé par le Grand Conseil en novembre 2021. Ainsi, une démarche en deux temps est proposée afin de solliciter un crédit d'investissement de 7 millions de francs préalablement réservé dans le Plan climat vaudois. Dans ce financement, une première tranche de 3'931'800 francs doit permettre de donner une impulsion à des mesures pédagogiques dans les écoles et de soutenir des mesures spécifiques à la formation professionnelle initiale et supérieure. En tout, onze mesures seront déployées grâce à ce premier financement qui est

soumis à l'approbation du Grand Conseil. Un montant de 3'068'200 francs sera ensuite présenté au Parlement d'ici deux ans afin de consolider ces premières mesures sur la base des retours d'expérience acquise.

Projets pédagogiques et évolution des formations professionnelles

Dans la première tranche du budget demandé, 1'681'000 francs permettront d'accompagner les établissements obligatoires et postobligatoires dans leur dynamique de durabilité. Des projets pédagogiques y sont développés, comme le laboratoire d'énergie et de mobilité électrique du CPNV, l'aménagement de la cour en construction bois à l'ES de Moudon-Lucens ou avec des milieux naturels à l'EPS de Crassier - Elisabeth de Portes, l'enseignement au sein d'une coopérative maraîchère de l'EPS du Mont-sur-Lausanne ou le spectacle sur les nouvelles façons d'habiter de l'EP de Mon-Repos. D'autres projets pourraient ainsi voir le jour et être soutenus, davantage de journées ou de semaines thématiques sur la durabilité seront organisées et des formations et des outils pédagogiques seront mutualisés afin d'accompagner le corps enseignant et les directions. Par ailleurs, un nouveau volet est consacré à la formation professionnelle. 1'536'000 francs serviront à accompagner et encourager l'évolution des formations en faveur d'une transition énergétique et écologique. Cette deuxième tranche soutiendra en particulier la formation aux métiers clés qui souffrent de pénuries de main d'œuvre. Ces mesures s'inscrivent dans la logique du plan d'action en faveur de la formation professionnelle présenté le 12 novembre 2022. Le Conseil d'Etat répond également au postulat Nicolas Suter et consorts - "Transition de carrière et transition énergétique vont de pair".

La durabilité au cœur de la formation vaudoise

Le DEF est conscient de la responsabilité qui lui incombe pour permettre aux lieux de formation de s'engager en faveur de l'un des plus grands enjeux de notre siècle. Au sein des écoles, il est en particulier nécessaire qu'émergent des projets concrets amenant des réponses aux enjeux climatiques, pour montrer aux élèves les moyens d'action possibles et leur permettre de développer des compétences pratiques comme la gestion de projet, la collaboration ou la recherche de solution. Au sein de la formation professionnelle, le DEF souhaite, dans le cadre de ses compétences, valoriser et adapter les filières de formation participant à la transition.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 02 mars 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat

DEF, Gaëlle Keim, déléguée départementale à la durabilité

LIENS

[Plateforme "Ecole vaudoise durable"](#)

[Plan d'action pour la valorisation de la formation professionnelle](#)

TÉLÉCHARGEMENTS